

Questions au Feuilleton

Le projet de loi a pour but de modifier le Code criminel de façon à inclure dans les infractions contre la propriété des éléments comme les rubans magnétiques, les programmes et les données.

Quiconque commet un acte criminel est passible d'une peine d'emprisonnement de dix ans. Il faut modifier le Code criminel étant donné l'usage généralisé des systèmes informatiques et les informations personnelles et confidentielles qu'ils contiennent. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 984, 1437, 1652, 1674, 1675, 1758, 1860, 1944 et 2005.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES STATISTIQUES D'IMPORTATION

Question n° 984—**M. MacKay:**

La Division de l'analyse des importations du ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-elle effectué une analyse détaillée des statistiques d'importation publiées par Statistique Canada et, dans l'affirmative, a-t-elle relevé des erreurs importantes et imprévisibles ainsi que des différences considérables quant à la fiabilité des données, même pour l'ensemble d'une industrie ou d'un sous-secteur et, le cas échéant, ces erreurs et différences sont-elles susceptibles d'entraver la réalisation de l'objectif de la Division, qui vise à encourager le remplacement des importations par des produits fabriqués au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: La division de l'analyse des importations du ministère de l'Industrie et du Commerce a effectué une analyse détaillée des statistiques d'importation publiées par Statistique Canada et a révélé des erreurs et des variantes. Ces erreurs et variantes étaient appréciables et, en règle générale, se présentaient de façon imprévisible, ce qui débouchait sur des données très peu fiables et souvent carrément trompeuses. Les conséquences d'erreur sont surtout importantes pour les entreprises qui sont susceptibles d'utiliser ces données pour évaluer les volumes et la valeur des marchés au niveau du produit. De plus, de telles erreurs et variantes nuisent aux activités de la Division de l'analyse des importations en l'empêchant, dans certains cas, de recueillir des renseignements exacts sur les produits et, presque toujours réduisent de beaucoup la productivité de la Division dans ses efforts pour répartir les données aux fins d'analyse de marché.

Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, a reçu l'autorisation du Conseil du Trésor d'embaucher des effectifs supplémentaires dans le but de mettre sur pied un programme de mesures correctives aux ports d'entrée. De plus, Statistique Canada ainsi que le ministère de l'Industrie et du Commerce travaillent à l'élaboration de mesures supplémentaires concernant l'initiative de Douanes et Accise.

LA GRC—LES CONTRATS DE SERVICES

Question n° 1437—**M. Crosby:**

1. A combien estime-t-on la rémunération de chaque personne chargée de négocier les contrats avec les provinces qui ont recours aux services de la Gendarmerie royale du Canada, lorsque les contrats actuels expireront en 1981?

2. A combien estime-t-on l'augmentation procentuelle de ce qu'il en coûtera aux provinces, lorsque les nouveaux contrats de la GRC seront adoptés en 1981 et quels postes seront augmentés, à part le coût par personne?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Les accords conclus entre les provinces et la GRC ne sont pas fondés sur un système de calcul de «coût par personne». On effectue une ventilation du total des coûts du programme (soit, les salaires, le transport, les services de bureau) pour fournir aux contractants un rapport exhaustif. On envoie ensuite aux provinces une facture pour une partie de ces coûts. Le gouvernement fédéral a proposé qu'en vertu d'une nouvelle entente, les gouvernements provinciaux et municipaux paieront respectivement 75 p. 100 et 90 p. 100 des frais des services policiers offerts dans leurs juridictions.

2. En moyenne, la contribution des provinces au programme de services policiers augmentera d'environ 50 p. 100. En plus de devoir payer un pourcentage accru du coût de base, les provinces verront ce coût augmenté car l'on y ajoutera certains frais découlant du programme: frais d'administration, de location, ceux afférents au régime de retraite et les frais d'intérêt. On prévoit également procéder plus souvent au recouvrement des frais.

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Question n° 1652—**M. Dionne (Chicoutimi):**

Le gouvernement a-t-il accordé des a) subventions ou octrois de recherche, b) subventions, octrois directs ou indirects ou autre forme de prestation, à l'Université du Québec à Chicoutimi et, le cas échéant, (i) de quel montant chaque année (ii) par l'entremise de quels ministères ou organismes?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

a) et b) Subventions de recherche

(i) 1975-1976—\$ 7,000
1976-1977—\$ 9,000
1977-1978—\$ 9,000
1978-1979—\$10,000
1979-1980—\$14,000
1980-1981—\$10,000

(ii) Énergie, Mines et Ressources

a) et b) Subventions directes

(i) 1975-1976—aucun
1976-1977—aucun
1977-1978—aucun
1978-1979—aucun
1979-1980—\$ 5,000
1980-1981—\$10,000

(ii) Environnement Canada

a) et b) Subventions et bourses du CNRC et CRSNG à des chercheurs et des étudiants diplômés à l'Université du Québec à Chicoutimi.

(i) Année	(ii) Organisme de subventions	(a)	(b)
1975-1976	CNRC	\$194,810	—
1976-1977	CNRC	\$162,496	—
1977-1978	CNRC	\$209,626	—
1978-1979	CRSNG	\$170,164	\$4,240
1979-1980	CRSNG	\$170,580	—
1980-1981	CRSNG	\$250,227 (provisoire)	—